

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22/01/2024

Début de séance à 19h59

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Estelle DUFOUR, Nathalie CRIONNET, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, Bernard BISSUEL

Pouvoirs : Magali SABOT à Louis COSTA, David CARRICONDO à Sébastien DELMAS.

Secrétaire de séance : Sébastien DELMAS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11/12/2023

Le compte-rendu de la séance du 11/12/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau pacte fiscal et financier de la CC de Forez-Est validé lors des réunions des 8 novembre et 13 décembre 2023. Il propose à l'assemblée délibérante de valider les mesures prises pour son application :

- Approbation du nouveau Pacte Fiscal et Financier à compter du 01/01/2024,
- La modification des statuts de la CCFE pour y intégrer une nouvelle compétence « Contribution au SDIS ». L'objectif du transfert de cette compétence est de permettre le paiement par la CCFE des contributions exigées annuellement des communes pour financer le fonctionnement du SDIS. Il convient de préciser que les contributions ainsi prises en charges par l'EPCI pour chacune des communes seront déduites de son attribution de compensation.
- La modification du montant des attributions de certaines communes comme le prévoit le nouveau Pacte Fiscal et Financier.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour ces 3 délibérations à l'unanimité des présents.

3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PRIX « TERRE DE TISSEURS » A L'OCCASION DE LA 5^E EDITIONS DES 48 H DE LA CREATION TEXTILE

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la 5^{ème} édition des « 48h de la création textile » se déroulera du 7 au 10 novembre 2024 ; manifestation organisée par le Musée de la cravate et du textile de Panissières et le Musée du tissage et de la soierie de Bussières. Ces 2 musées, comme à chaque édition, organisent un concours de création « Terre de Tisseurs » et sollicitent chaque commune des Montagnes du Matin pour une participation financière à hauteur de 60 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération

4. REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIFS – TARIFS FACTURATION 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revaloriser le montant de la redevance appliquée par m³ d'eau consommé pour la facturation 2024. Il propose la tarification suivante :

- de fixer la part fixe à 21.00 € par foyer raccordé à l'assainissement collectif,
- de fixer à 1.50 € TTC le prix du m³ d'eau consommée pour l'ensemble des foyers,
- de fixer le minimum de facturation de 45.00 € pour l'ensemble des foyers raccordés à l'assainissement collectif dont la consommation annuelle est inférieure à 30 m³,

Pour information, pour l'année 2024, la redevance pour la pollution de l'eau et la modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0.16 €/m³ ; redevance reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DETR 2024

En complément de la subvention déposée auprès du Département de la Loire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer 1 demandes de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2024, pour les travaux relatifs à 1^{ère} tranche pour le réaménagement de la place du village pour un montant total de travaux estimé à 68 264.00 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

6. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le recensement de la population est actuellement en cours et que 2 agents recenseurs, Mme Julie ADAM et M. André BILLAUD, accomplissent cette mission. Les montants de rémunération n'ayant pas été fixés, il est proposé les rémunérations suivantes :

- 1.20 € par feuille de logement d'habitation,
- 1.80 par bulletin individuel,
- 40 € de forfait pour les 2 séances de formation.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

7. TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DELMAS, adjoint, concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire). Ce dernier rappelle aux élus la problématique des points lumineux en dysfonctionnement sur le territoire communal, ainsi que les difficultés pour le réglage des différentes horloges correspondantes. Il n'a pas encore les éléments chiffrés du SIEL pour cette compétence mais précise cela devient trop compliqué pour notre collectivité de gérer en direct et qu'il conviendrait de conventionner avec le SIEL. Il présentera à la prochaine séance publique les coûts inhérents à ce service. Le dossier est ajourné mais les élus donnent un accord de principe.

8. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Les décrets n° 2022-1520 du 06/12/2022 et l'arrêté du 06/12/2022 pris en application de ce décret indique que les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus. La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L: 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Monsieur le Maire propose aux élus de désigner comme référent déontologue des élus la personne proposée par le Centre de Gestion de la Loire et d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

Les membres du Conseil Municipal rejettent cette délibération à la majorité des présents par 5 voix contre, 4 pour et 3 abstentions.

9. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME SIG INTERCOMMUNALE GéoForez-Est POUR LES ANNEES 2024 A 2026

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Communauté de Communes de Forez-Est a fait l'acquisition d'un SIG en mutualisation avec le SIEL-TE42. Elle porte les coûts d'acquisition et d'adhésion pour l'ensemble de Forez-Est afin de permettre à chaque commune de disposer d'un accès à la connaissance géographique de son territoire (cadastre, réseaux, environnement, adressage, etc...). Il précise que la convention s'est terminée au 31/12/2023 et propose d'approuver la nouvelle convention afin de bénéficier de l'accès à cette plateforme pour les années 2024 à 2026.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

10. CONVENTION AVEC L'ARCHE DE NOE

Monsieur le Maire rappelle que, selon l'article L 211-19-1 du Code Rural, il est interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques, comme les animaux sauvages apprivoisés. Il précise que le maire, confrontés à des chiens ou chats errants, est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spécial qui lui confère le Code Rural en la matière. Il précise également que, selon l'article L 211-24 du Code Rural, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation ou, par convention, du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Notre commune ne disposant pas de fourrière communale et la collectivité ayant signé une convention avec la SPA de Roanne pour la garde des chiens, il propose d'en établir une avec L'Arche de Noé pour la garde des chats.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à majorité des présents. (1 abstention)

11. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A MME VERNE

Madame VERNE, intéressée, ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame VERNE a payé une facture pour le compte de la mairie. Il propose à l'assemblée délibérante de lui rembourser la somme de 39.00 € (achat réalisés auprès de la Boulangerie BURNICHON pour le pot de départ en retraite de Bernadette THOMAS du 19/01/2024).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

12. DECISION

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire :

N° pièce registre	Date	Objet	Contenu	Visa SP
001	09/01/2024	VIREMENT DE CREDIT BP 2023	Mouvements de crédits, sans incidence sur les montants totaux du budget communal 2023	12/01/2024
002	18/01/2024	ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE	Encaissement d'un chèque de GROUPAMA dans le cadre d'un remboursement de sinistre	24/01/2024

13. QUESTIONS DIVERSES

Hervé GROSBELLET revient sur le dossier « Les restos du cœur » et leur demande pour créer un point de distribution sur notre village. Il lui est répondu que cette association vient effectivement sur le village pour aider des familles. L'arbre de Noël 2023 s'est déroulé à la salle du temps libre ; la salle leur a été allouée gratuitement.

Il reste 2 colis à distribuer aux aînés du village et cela va être fait très rapidement.

Nathalie CRIONNET fait un bilan de la bibliothèque ; l'activité se porte bien mais des bénévoles sont recherchés afin d'assurer les permanences (8 bénévoles actuellement).

Elle précise qu'un problème de stationnement est récurrent dans la Rue des Lunières et que cela pose des problèmes d'accès à la MAPA Chantepierre pour les livraisons, prises en charge de résidents...

Elle indique également que l'association en charge de la gestion du terrain de tennis ne fonctionne plus. Il est proposé de clôturer les comptes de l'association et d'enlever le filet. En effet, le terrain est inutilisable en l'état.

Bernard BISSUEL a représenté la commune à la réunion de la CLIC de Villerest le 15 décembre dernier ; réunion relative au Barrage de Villerest. La pollution est encore présente sur le site malgré des essais par ultrasons pour « casser » les algues. De ce fait, les baignades ont été interdites.

Une journée de débroussaillage sera faite par le Syndicat du Barrage de Villerest le 29/01/2024.
Un arrêté municipal autorisera prochainement le passage des VTT par la Rue des Vignes (la municipalité est en attente des panneaux correspondants).

Evelyne THOMAS fait un point sur le Conseil Municipal des Enfants.

- visite du Sénat programmée pour le 16 avril prochain - les enfants des CME 2021-2022 et 2023-2024 pourront y participer (date limite d'inscription le 25/01/2024),
- projet de terrain de basket vers la salle du temps libre : les containers de tri ont été déplacés, il reste celui pour les vêtements à déplacer,
- le projet d'une journée « Nettoyons la nature » (16/03/2024) avec le CME de Néronde est en cours (réponse de Néronde à venir)

Elle a participé à une réunion relative à la Petite Enfance – Jeunesse sous l'égide de la CC de Forez-Est : des projets de micro-crèche sont en cours, 60 bourses BAFA ont été versés en 2023.

Sébastien DELMAS précise que les entretiens annuels des agents du service voirie/bâtiments ont été réalisés le 16/01/2024 ; l'équipe fonctionne bien.

Il fait le point sur les travaux sur les bâtiments :

- vestiaire foot : les travaux de réparation suite à l'épisode grêle de septembre 2022 sont terminés ; des travaux de plâtrerie-peinture ont été réalisés par les agents techniques pour le local boules,
- des travaux de rénovation de la cage d'escalier de la mairie ont été réalisés,
- le devis relatif au changement de la climatisation du bar-restaurant-épicerie a été signé ; une demande de fonds de concours sera faite auprès de la CC de Forez-Est pour l'achat de ce matériel,
- le SIEL réalise une étude pour la salle du temps libre : changement de l'éclairage et mise en place d'un destratificateur (ventilateur qui ramène l'air du haut vers le bas d'un bâtiment).

Maryline VERNE fait un point ressources humaines au niveau de l'école :

- Maude CELLIER, ancienne responsable de la cantine, a été remplacé par Fabrice DURON,
- Brigitte BOURG, en arrêt maladie, est remplacée par Claire DUBOEUF.

Elle a travaillé avec D. DUTOUR sur les lignes directrices de gestion pour la collectivité.

Elle a rencontré le 15/01/2024 Mme CLAVEIZOLLE du Département afin de revoir les dossiers de demandes de subvention actuellement en cours.

Les ados proposeront une vente de crêpes à l'occasion de l'animation « Chandeleur » le mercredi 7 février prochain.

Sébastien ALLIER précise qu'il n'a pas encore la date des travaux pour la réalisation de l'écluse à l'entrée du village (côté château).

2 parcelles restent à vendre au lotissement communal.

Monsieur le Maire fait un point financier de l'exercice 2023.

Il prendra prochainement contact avec le notaire pour le terrain Magnon.

Il fait également un retour sur la cérémonie des vœux de la municipalité et la cérémonie organisée le 19 janvier pour le départ en retraite de Bernadette THOMAS.

Une animation spéciale du marché sera organisée chaque mardi avant les vacances scolaires.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 11/02/2024 à 19h45 en mairie.

La séance est levée à 22h45

**Le secrétaire de séance,
Sébastien DELMAS**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

